



Nantes, le 20 avril 2012

Aux présidents des organisations :
UPA 44
CGPME 44
MEDEF 44

Messieurs,

Nous revenons vers vous au sujet de l'invitation que vous nous avez adressée le 26 mars 2012 pour "discuter d'un accord" « sur la question de l'ouverture dominicale des commerces à l'approche des fêtes de fin d'année" à Nantes.

Nos organisations se sont réunies et ont adopté la réponse unitaire suivante.

Nous déplorons la déréglementation en matière de repos dominical qui s'opère depuis 1978 n'ayant de cesse de la remettre en cause et de vouloir déroger à la loi du 13 juillet 1906.

Localement, nous observons, depuis de nombreuses années, des initiatives patronales visant à déroger au repos dominical précieux pour les salariés des commerces, soumis à autorisation municipale.

Ces salariés nantais, dont nous assurons la défense des intérêts individuels et collectifs, se déclarent vivement opposés à des autorisations exceptionnelles et craignent à juste titre que ces demandes et autorisations soient renouvelées les années suivantes et élargies au delà du périmètre nantais.

Vous n'ignorez pas que les conditions d'emploi dans ce secteur professionnel sont largement précaires et dégradées (bas salaires, temps partiels, flexibilité des horaires, pas de week-end de 2 jours, travail des jours fériés, polyvalence, souffrance au travail,...).

A l'évidence, le travail dominical accentuerait la dégradation des conditions de vie des salariés des commerces nantais mais aussi des salariés indirects (sécurité, nettoyage, ...) et serait menacé de banalisation comme nous l'observons pour le travail des jours fériés. La remise en cause de la disponibilité des salariés, c'est admettre la disparition de la vie sociale au sein des associations.

Nous connaissons vos arguments sur le volontariat et les majorations de salaires.
Nos organisations syndicales considèrent que :

- le volontariat n'existe pas en réalité, le contrat de travail soumettant les salariés à la subordination des employeurs.
- c'est une revalorisation du pouvoir d'achat et des salaires dont les salariés ont besoin. En ces temps de crise financière et de baisse du pouvoir d'achat, sans augmentation des revenus, le travail du dimanche ne servira pas de levier à la relance de la consommation et de l'économie !

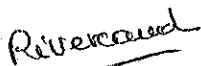
Nos organisations syndicales locales réaffirment unitairement que le dimanche doit rester un jour de repos commun à la majorité des salariés.

- La situation nantaise pour les commerces de détails non alimentaire nous satisfait en l'état car elle répond aux besoins des salariés. Ainsi, ils bénéficient pleinement de leur repos chaque dimanche qui constitue un temps de repos collectif important. Il permet aux individus d'accéder à la culture et aux loisirs, aux parents d'être avec leurs enfants, aux militants associatifs de s'occuper de leurs associations, aux sportifs de pratiquer leur activité, etc.

En conséquence, nous déclinons votre invitation visant à aborder un accord dérogeant au repos dominical à Nantes.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CFDT



CFE-CGC



CFTC



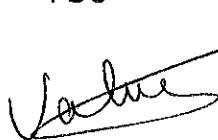
CGT



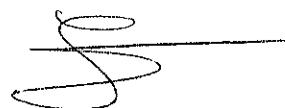
FO



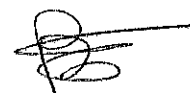
FSU



Solidaires



UNSA



Copie à Monsieur Jean-Marc Ayrault, maire de la ville de Nantes